

**MAIRIE  
DE  
BRÉZÉ**

13, rue du Stade  
CIDEX 3 bis  
49260 BRÉZÉ

Tél. : 02.41.51.62.07.

Fax. : 02.41.51.62.99.

**Séance du Conseil municipal du 25 Janvier 2017**

**Etaient présents :** MM NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, LACASSIN Nelly, MAURICET Jean-Paul, Adjoint GUILLOT Jean-François ONILLON Florence, VAHÉ Éric, HALTEAU Philippe, MARTIN Juliette, HUET Murielle, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés** BRUNET Nadine, POROU Noël, RICHARDT Dominique, PAVILLON Thierry,

**Forêt communale - vente de peupliers**

Monsieur le Maire fait part des conclusions de l'ONF concernant la vente de gré à gré de 316 arbres et de 17 perches et brins sur une surface de 1,99ha situé en forêt communale de Brézé.

La vente est réalisée avec les Etablissements XB BOIS pour un prix de vente de 16 225€

**Contrat d'assurance « Groupe Statutaire »**

Le Conseil décide de rattacher la Collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018

**Reversement du fonds d'amorçage au Syndicat du RPI**

- autorise le Maire à reverser les sommes provenant du « fonds d'amorçage » au Syndicat du RPI.

**Approbation de la convention pour le contrôle des poteaux d'incendie**

En application de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité et la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire et les dépenses afférentes à ce service, notamment l'entretien des prises d'incendie, ne doivent pas être imputées dans la comptabilité du service de distribution publique d'eau potable.

Soucieux de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, la commune décide de confier à la S.A.U.R. L'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux.

**Modification de la délibération du 6 Juillet 2016 transmise en Sous-Préfecture de Saumur le 11 juillet 2016 concernant l'aménagement de la RD 93 rue de l'Amiral Maillé Brézé**

Après des réunions et afin de sécuriser la RD 93, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide :**

**D'approuver les modifications et** l'avant-projet définitif de l'aménagement de la rue de l'Amiral Maillé de la façon suivante ;

Pour 2017 : Tranche ferme Séquence 3 - 4 et 5 pour un montant H.T. de 192 922.10€

Tranche option : séquence 2 pour un montant H.T. de 42 725.30€

Pour 2018 : Tranche 1 pour un montant H.T. de 97 010.40€

**Autorise le Maire** à signer toutes les pièces relatives à ce marché ainsi que les avenants

### Aménagement du Centre Bourg

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de la rue de l'Amiral Maillé Brézé. Le marché est attribué à l'Entreprise EUROVIA de BEAUCOUZE pour un montant total de :

- ✓ Offre de base : 275 066.38€ H.T. soit 330 079.66€ TTC
- ✓ Offre avec variante : 284 980.90€H.T. soit 341 977.08€ TTC

### Aménagement du Centre Bourg - Avenant n° 1 au contrat de maitrise

Par délibération en date du 27 Janvier 2016, le Conseil Municipal a désigné le Cabinet PRAGMA Ingénierie de BEAUCOUZE pour assurer l'étude d'aménagement RD 93 rue de l'Amiral Maillé Brézé, L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux s'élevait à 180 000€, mais le diagnostic fournit à ce moment-là par l'A.T.D. de DOUE LA FONTAINE n'avait pas tenu compte dans sa totalité de la loi handicap ni des observations émises par la Direction Départementales des Territoires.

Conformément à sa mission, le Cabinet PRAGMA a réalisé les études d'avant-Projet définitif (ADP). Au stade de l'APD le montant prévisionnel des travaux est estimé par le cabinet de maître d'œuvre à 317 422.80 €H.T

Cette plus-value est justifiée ; car lors de l'établissement du diagnostic par le A.T.D. de Doué la Fontaine celui-ci n'était pas conforme avec la loi handicap ni avec les observations émises par la Direction Départementale des Territoires.

A ce titre il y a lieu de valider les études au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) et d'établir un avenant n° 1 fixant le forfait définitif de la maîtrise d'œuvre à 317 422,80€ H.T.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, regrettant que lors du diagnostic établi par le DDT, celui-ci n'ait pas tenu compte de la loi handicap

- Valide les études de l'ADPD
- Adopte l'avenant n° 1 et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les actes afférents.

### Mandatement des dépenses d'investissement en début d'exercice 2017.

Le Conseil municipal propose de faire application des dispositions de l'article L162-1 du CGCT et

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2016

Autorise le mandatement des crédits ci-dessous dans l'attente du vote du Budget primitif 2017 étant précisé que les crédits mandatés feront l'objet d'une inscription lors du vote du Budget.

**Chapitre :**

- 2051 : concession droit 1 934€
- 2128 : Plantation : 5 667€

### Rapport d'activité 2014/2015 de la Communauté d'agglomération « Saumur Loire Développement

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.

En application de l'article L.5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales

Le rapport d'activité 2014/2015 de la communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » a fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal de la Commune de Brézé, en sa séance publique du 25 Janvier 2017 au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus